



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 79/11
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
Affiché le :

L'An deux mille onze, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 2 DECEMBRE 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, MARQUIER, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, ZAMBONI, FERTE, GESTA, MOUNIC (née SUZE).

PROCURATIONS

M. LOUGE	à	Mme MOUNIC
Melle DURAND	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme SCHINTONE
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

Secrétaire : Madame Sylvie LLOUBERES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Association - Attribution de subvention exceptionnelle

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association « Les Fous du Volants Aussonnais », club de badminton, a déposé une demande de subvention exceptionnelle pour le traçage des terrains de badminton de la Halle aux Sports.

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette association pour un montant de 50.00 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'attribuer la subvention exceptionnelle telle que décrite ci-dessus à l'association « les Fous du Volant ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 7 décembre 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

